

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

SLOW

ID: 038-213800063-20221212-DELIB76_2022-DE

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie

BIDOLI, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER,

Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

Pouvoirs: Martine KOHLY, pouvoir à Patrick MOLLARD

Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH Célien PARISI, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

Absents: Yannick BOVICS, Aadel BEN MOHAMED, Valentin MAZET-ROUX, Béatrice BON

DELIBERATION N° 76/2022 - SUBVENTION RECTIFICATIVE AU BENEFICE DE L'AAPPMA

Monsieur le Maire Sidney REBBOAH, explique au Conseil Municipal que par délibération N° 41/2022 en date du 23 mai 2022, une subvention de 310 euros a été attribuée à l'AAPPMA alors que le montant attribué en 2021 était de 350 euros.

Vérification faite il s'agit d'un malentendu, aussi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement d'un complément de subvention de 40 euros à l'AAPPMA au titre de l'année 2022.

Cette délibération est adoptée à la majorité Monsieur Jean-Luc MOLLARD n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme Le Maire Sidney REBBOAH